FICHE 26

LE CONTRAT DE TRAVAIL AU CŒUR DE LA NOUVELLE CCN :

CE QUI CHANGE, DE LA CONCLUSION À LA RUPTURE DU CONTRAT

La nouvelle Convention Collective Nationale du 7 février 2022 vise à simplifier et harmoniser l'ensemble des dispositions portant sur la vie du contrat de travail, de sa formation à sa rupture. Afin d'appréhender l'impact dans votre entreprise de ces nouvelles dispositions applicables au 1er janvier 2024, nous vous proposons une formation spécifique entièrement dédiée aux relations individuelles.

OBJECTIFS :

1. Identifier les avants/après,
2. Comprendre les points clefs /de vigilance,
3. Savoir repérer et gérer les problématiques juridiques principales,
4. Appréhender les enjeux juridiques des nouvelles dispositions.

PUBLIC :

DRH, RRH, assistant(e) RH et responsable paie.

PROGRAMME :

Contexte et enjeux :

- Panorama des dispositions actuelles, passage et articulation avec les dispositions nouvelles.

Sur la formation du contrat :

- Ancienneté et période d'essai : nouvelles définitions, nouvelles durées,
- Focus sur les contrats, périodes d'essai en cours.

Sur l'exécution du contrat :

- reclassement pour inaptitude, mobilité géographique… : nouvelles obligations, nouvelles conditions,
- Focus sur les clauses de mobilité en cours.

Sur les suspensions du contrat :

- Absences maladie/accident (indemnisation complémentaire/ l'articulation avec la prévoyance.../incidence sur les congés payés/le licenciement pour absences prolongées/répétées),
- Congés liés à la parentalité (maternité/paternité/congé pour enfant malade..) et pour événements de famille,
- Focus sur les congés payés supplémentaires.

Sur la rupture du contrat :

- Démission, licenciement, rupture conventionnelle, départ en retraite : de nouveaux préavis, nouveaux montants d'indemnités...
- Focus sur les préavis en cours
- Focus sur la clause de non-concurrence

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

DURÉE
1 jour
(7 heures)

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

TARIF
Consulter notre calendrier

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI
formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE DE L'AVENIR